

Document: EB 2010/100/R.12/Rev.1
Agenda: 13(a)(i)
Date: 16 September 2010
Distribution: Public
Original: English

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed grant to the Republic of Guinea for the

National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Ulac Demirag
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2616
e-mail: u.demirag@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Governing Bodies Officer
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

Executive Board — 100th Session
Rome, 15-17 September 2010

For: **Approval**

Contents

Map of the programme area	ii
Financing summary	iii
Recommendation for approval	1
I. The programme	1
A. Main development opportunity addressed by the programme	1
B. Proposed financing	1
C. Target group and participation	2
D. Development objectives	2
E. Harmonization and alignment	3
F. Components and expenditure categories	3
G. Management, implementation responsibilities and partnerships	3
H. Benefits and economic and financial justification	4
I. Knowledge management, innovation and scaling up	5
J. Main risks	5
K. Sustainability	5
II. Legal instruments and authority	6
III. Recommendation	6
Annex	
Accord de financement négocié (Negotiated financing agreement)	7
Appendices	
I. Principaux documents de référence (Key reference documents)	
II. Cadre logique (Logical framework)	

Map of the programme area

République de Guinée Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFAFA)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



Republic of Guinea

National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Recipient:	Republic of Guinea
Executing agency:	Ministry of Agriculture
Total programme cost:	US\$34.06 million
Amount of IFAD grant:	SDR 5.80 million (equivalent to approximately US\$8.70 million)
Amount from IFAD loan 589-GN (ongoing):	SDR 9.4 million (equivalent to approximately US\$13.30 million)
Cofinancier:	OPEC Fund for International Development
Amount of cofinancing:	US\$7.0 million
Contribution of recipient:	US\$3.50 million
Contribution of beneficiaries:	US\$1.50 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Republic of Guinea for the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors, as contained in paragraph 39.

Proposed grant to the Republic of Guinea for the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors

I. The programme

A. Main development opportunity addressed by the programme

1. The National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors is aimed at developing value chains with strong economic potential that are accessible to smallholder farmers. This nationwide programme will initially be implemented in the Forest Region and in Middle Guinea. It will subsequently be expanded to cover Upper and Lower Guinea through additional funding by IFAD and other donors. Farmers' organizations will be the programme's main entry point.

B. Proposed financing

Terms and conditions

2. It is proposed that IFAD provide a grant to the Republic of Guinea in the amount of SDR 5.80 million (equivalent to approximately US\$8.70 million) under the Debt Sustainability Framework (DSF) to help finance the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors. This financing is complemented by an ongoing IFAD loan that originally financed the Sustainable Agriculture Development Project in the Forest Region. This project has been restructured to become part of the National Programme to Support Agricultural Value Chain Actors, and the necessary amendments were approved by the Executive Board in April 2009 (EB 2009/96/R.13).

Relationship to the IFAD performance-based allocation system (PBAS)

3. The US\$8.70 million required represents the first commitment under the allocation of US\$20.3 million for Guinea for the three-year PBAS cycle 2010-2012.

Relationship to national sector-wide approaches or other joint funding instruments

4. The proposed programme is set within the framework of the National Agricultural Development Policy – Vision 2015 (PNDA), the soil fertility initiative, the small-scale irrigation master plan and the land reform policy. It supports the objective of increasing profits for rural poor people through wealth creation set forth in the national poverty reduction strategy paper – phase 2 (PRSP-2). Specifically, the programme supports the priority area of value chain market integration, by intensifying and modernizing agricultural production and smallholder farming. In addition, the programme will complement the Village Communities Support Project – Phase II, which emphasizes social capital, decentralization and rural infrastructure.

Country debt burden and absorptive capacity of the State

5. Guinea has received 11 loans and one grant from IFAD since 1980, amounting to US\$141 million. Regular debt servicing has proved problematic for the Government

of Guinea. The new financing as a DSF grant will not affect the debt burden of the country.

Flow of funds

6. IFAD will open (i) an advance account into which the grant funds will be deposited in a financial institution in Conakry acceptable to IFAD; and (ii) an operations account in local currency in each region. The accounts will be jointly managed (double signature) by the programme coordinator and the administration and finance officer.

Supervision arrangements

7. IFAD will supervise the programme and the administration of the grant.

Exceptions to IFAD General Conditions for Agricultural Development Financing and operational policies

8. No exceptions are foreseen.

Governance

9. The following planned measures are intended to enhance governance aspects of the IFAD financing: (i) direct supervision by IFAD; (ii) additional training on IFAD's procedures; (iii) higher-quality procedures manuals; (iv) evaluation of programme officials on the basis of performance indicators; and (v) allocation of implementation responsibility to farmers' organizations.

C. Target group and participation

Target group

10. The programme will reach about 50,000 households or 300,000 people in the Middle-Guinea and Forest Regions. The target group will be made up of smallholders and actors with skills relevant to agriculture or agroprocessing in the targeted value chains who are grouped into grass-roots organizations and apex organizations.

Targeting approach

11. The programme's targeting strategy will unfold in three stages: (i) selecting the value chain; (ii) identifying the professional farmers' organizations; and (iii) adopting facilitation, self-sufficiency and capacity-building measures.

Participation

12. Two categories of highly vulnerable households will receive particular attention through facilitation efforts and measures to promote self-sufficiency: (i) women heads of households; and (ii) young school-leavers, or under-educated or demobilized young people in the Forest Region.

D. Development objectives

Key programme objectives

13. The overall goal of the programme is to bring about a sustainable improvement in the income levels and food security of rural poor people in Guinea. The specific objective is to enhance the productivity and competitiveness of the activities conducted by the rural poor by professionalizing their organizations and assigning them responsibility for value chain development.

Policy and institutional objectives

14. The programme is closely aligned with the PNDA and with the efforts to achieve food security and prevent a rise in the prices of staple crops. It also supports the objective of the PRSP-2 of wealth creation as a way of enabling poor people to achieve higher profits.

IFAD policy and strategy alignment

15. The programme is consistent with the country strategic opportunities programme 2009-2014. Programme development was informed by IFAD's operational experience in Guinea, and promotes four of the six objectives of the IFAD Strategic Framework 2007-2010: access by the rural poor to improved agricultural

technologies, efficient production services, markets for produce and inputs; and capacity-building.

E. Harmonization and alignment

Alignment with national priorities

16. The programme will focus on the PNDA's policy priorities in relation to value chain integration into the market, particularly by enhancing the productivity and competitiveness of smallholder farming, and designating responsibility for implementation, representation and sustainability to the farmers' organizations.

Harmonization with development partners

17. Synergy and partnerships will be systematically encouraged with other projects. The programme will specifically seek partnerships with the World Bank, Agence Française de Développement, the Islamic Development Bank, the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the European Union and other donors. The programme will not fund activities already under implementation by other projects focused on the same target group.

F. Components and expenditure categories

Main components

18. The programme has three components: (i) support to apex professional farmers' organizations and their investments; (ii) financial and institutional support; and (iii) knowledge management and programme coordination.
19. The aims of the first component are to: (i) support the National Federation of Farmers' Organizations in Guinea (CNOFG) in addressing cross-cutting issues related to value chain development such as strategic planning, sector policy dialogue, monitoring and evaluation, and provision of specialized training to members; (ii) assist apex professional farmers' organizations (federations and unions) in planning, implementing and monitoring economic activities related to value chain development; and (iii) facilitate programme beneficiaries' access to the infrastructure, inputs and equipment necessary for the development of the targeted agricultural value chains.
20. The second component is aimed at creating an enabling environment for value chain development. In addition, the programme will (i) provide institutional support to public services and mobilize technical assistance to implement activities related to value chain development; (ii) support the development of financial services; and (iii) fund the consolidation of financial service associations (ASFs) and the creation of a link with value chain actors.
21. The third component will (i) sensitize programme beneficiaries and provide them with information on making best use of the programme's activities and methods, and knowledge management; and (ii) programme coordination and management.

Expenditure categories

22. The expenditure categories under the IFAD grant are as follows: (i) civil works; (ii) vehicles, materials and equipment; (iii) training, information and mobilization; (iv) technical assistance and service contracts; (v) conventions with professional farmers' organizations; (vi) credit lines; (vii) salaries; and (viii) operating costs.

G. Management, implementation responsibilities and partnerships

Key implementing partners

23. The programme will be under the responsibility of the Ministry of Agriculture, as the implementing agency. National policy dialogue will be dealt with by a steering committee and farmers' organization representatives will constitute at least 50 per cent of the committee's quorum. The programme will be coordinated by a small national coordination unit which will be administratively and financially self-sufficient. The apex farmers' organizations will be in charge of implementation.

Programme support will enable the farmers' organizations to develop value chains, enhance the services offered to their members and achieve organizational self-sufficiency. The capacity-building of the apex farmers' organizations will assure continued implementation after programme completion and long-term capacity to provide necessary services to members.

Implementation responsibilities

24. Implementation of the activities under the first component will be entrusted to the main apex bodies (unions, federations and confederation). The second and third components will be implemented by the programme's national coordination unit. In order to consolidate the skills acquired by the ASFs, the programme will enter into a contract with the Development Support and Training Centre (CAFODEC) – a specialized operator and microfinance institution – whose capacity will be strengthened within the existing partnership between IFAD and the United Nations Capital Development Fund by way of an exit strategy.

Status of the main implementation agreements

25. Two implementation manuals (on operations and on administrative/financial/accounting) and a tentative procurement plan for the first 18 months have been prepared and will be finalized during the start-up workshop. Key national coordination unit staff have been recruited in line with agreed procedures.

Role of technical assistance

26. The programme will provide the apex organizations with appropriate and specialized national and international technical assistance in the areas of innovation, value chain development, and rural finance and for any other activities that are considered relevant. A framework contract with an international institution will ensure sustained support for the strategic and operational plans.

Key financing partners and amounts committed

27. Programme costs total US\$34.06 million over six years. IFAD financing will be in the form of a grant of US\$8.70 million and a loan of US\$13.30 million (remaining funds from loan 589-GN). The OPEC Fund for International Development will contribute US\$7 million. The Government's contribution is estimated at US\$3.50 million and the beneficiaries' contribution at US\$1.50 million. IFAD will also explore cofinancing opportunities with other donors.

H. Benefits and economic and financial justification

Main categories of benefits generated

28. In becoming professional entities, farmers' organizations will benefit from good governance, larger self-financing capacity, sustainable capacity for quality service provision and greater participation by farmers. At the level of the value chain, benefits will include (i) increased income and better living conditions for the rural poor as a result of the growth in productivity and competitiveness and the creation of new opportunities; (ii) secure access to inputs and quality seeds; (iii) reduction in transaction costs and post-harvest losses; (iv) jobs in rural areas as a result of increased processing and packaging; (v) better market penetration by Guinean products; (vi) more thorough knowledge of market processes as a result of more solid partnership networks; and (vii) enhanced social capital for beneficiaries.

Economic and financial viability

29. The current experience with the farmers' organizations indicates that the forecasted growth in output and profitability is realistic. The internal economic rate of return would be 16 per cent. This is a satisfactory rate given that it is based on highly conservative scenarios. Analysis has found this rate to be robust.

I. Knowledge management, innovation and scaling up

Knowledge management arrangements

30. The programme will promote the gathering, analysis and dissemination of information on the relevant value chains and the role of the farmers' organizations. It will support the formation of a critical mass and a skills network within each chain. In this way, apex organizations, the CNOGP, public technical services and operators will simultaneously acquire new competencies, and coordination among these stakeholders will be supported and encouraged.

Development innovations that the programme will promote

31. The programme has a number of aspects that are new to Guinea: (i) direct implementation by apex farmers' organizations, as opposed to the traditional approach of service provision by the private sector or the non-profit sector; (ii) building of support and guidance capacity within the professional farmers' organizations (iii) institutionalization of dialogue among the value chain actors; (iv) incorporation of a knowledge management strategy to be implemented by CNOGP and the national coordination unit, in collaboration with other IFAD projects and the FIDAFRIQUE network; (v) improved access to inputs through the establishment of a financing mechanism within the professional farmers' organizations; (vi) promotion of partnerships between smallholders, and the private sector and large-scale farms; and (vii) operationalization of sectoral policy dialogue through apex farmers' organizations, particularly through CNOGP.

Scaling-up approach

32. Knowledge gained under the programme will be managed and communicated through: (i) the apex farmers' organizations, the CNOGP and the Network of Farmers' Organizations and Agricultural Producers in West Africa; (ii) IFAD-financed projects in Guinea and in the subregion, and IFAD's regional initiatives, such as FIDAFRIQUE, the Farmers' Forum, and the innovation scouting and sharing initiative in Western and Central Africa; and (iii) other IFAD partners (such as the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the World Bank and the African Development Bank).

J. Main risks

Main risks and mitigation measures

33. Programme development has been informed by the lessons learned and risks faced in other IFAD projects, especially with regard to the significant delays experienced in project start up and procurement procedures; scant capacity of operators and problems with regard to recruitment, development of a monitoring and evaluation system and the organization of baseline surveys.

Environmental classification

34. Pursuant to IFAD's environmental assessment procedures, the programme has been classified as a Category B operation, in that it is not likely to have any significant negative environmental impact. The growth in agricultural production will be driven by increased yields resulting from varietal improvement and the adoption of better cultivation methods; improved water management; strengthened access to the market and limited use of fertilizer.

K. Sustainability

35. Prospects for the long-term sustainability of programme achievements are good. The delegation of implementation responsibility to well-established resilient farmers' organizations that are representative and supportive of the grass-roots level, combined with the technical, commercial and organizational strengthening of these organizations will equip them with a lasting skill base. In addition, the programme will adopt an approach that has already been tested in other projects and other countries.

II. Legal instruments and authority

36. A programme financing agreement between the Republic of Guinea and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
37. The Republic of Guinea is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
38. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

III. Recommendation

39. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide to the Republic of Guinea a grant under the Debt Sustainability Framework in an amount equivalent to five million eight hundred thousand special drawing rights (SDR 5,800,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles"

(Négociations conclues le 13 septembre 2010)

Numéro du don: _____

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) ("le programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

A) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don supplémentaire pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles – prêt FIDA No. 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière) signé entre la République de Guinée et le Fonds le 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, afin d'en intensifier l'impact.

B) Le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) ("le Fonds de l'OFID") un prêt pour contribuer au financement du programme d'un montant en principal approximatif de sept millions dollars des États-Unis (7 000 000 USD) aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID ("l'Accord de prêt de l'OFID").

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de 5 800 000 DTS.
2. L'année fiscale débute le 1^{er} janvier.
3. Le programme utilisera un compte spécial et un compte d'opération qui seront ouverts à cet effet auprès d'un établissement bancaire pour les opérations financées par le don dans le cadre du programme.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du programme pour un montant de 3 513 400 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant à la fois le programme financé par le présent don et par le prêt FIDA No. 589-GN, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor.

Section C

1. L'agent principal du programme est le Ministère en Charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.
 - a) Le remboursement de tout montant non justifié relatif au compte spécial du prêt FIDA No. 589-GN pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière (PRODAD-GF);
 - b) La mise à disposition en bon état de fonctionnement du mobilier, du matériel, des équipements et des véhicules du PNAFA anciennement PRODAD-GF et des bâtiments et équipement non reformés du Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local au Fouta Djallon (PRAADEL); et
 - c) La mise à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables du programme (le Manuel).
2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont les titres et adresses figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Économie et des Finances
B.P. 707
Conakry, Guinée

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. *Zone du programme.* Le programme est un programme national, qui couvrira initialement la région de la Guinée forestière (sept préfectures) et la Moyenne Guinée (régions administratives de Labé et Mamou). La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.

2. *Population cible et groupes cibles prioritaires.* Le groupe cible prioritaire du programme est constitué des producteurs agricoles organisés en Organisations professionnelles agricoles (OPA) et caractérisé par: a) des faibles rendements et niveaux de productivité et de compétitivité; b) un faible accès aux équipements et infrastructures de production, transformation et commercialisation; c) une faible superficie exploitée de façon extensive; d) une certaine insécurité alimentaire en période de soudure, souvent due à une mauvaise gestion de l'eau. Parmi ces ménages pauvres, trois catégories sont particulièrement vulnérables et devront susciter une attention particulière: les femmes chefs de ménage, les jeunes diplômés ou déscolarisés et les démobilisés en Guinée forestière.

3. *But.* Le but du programme est d'améliorer de façon durable les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres en Guinée.

4. *Objectif.* L'objectif du programme est d'améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.

5. *Composantes.* Le programme comprend les composantes suivantes:

Composante A. Appui aux OPA et à leurs investissements

La composante sera mise en œuvre par les organisations faitières paysannes et articulée autour de trois sous-composantes dont les objectifs sont: a) d'appuyer la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G) pour la mise en œuvre des aspects transversaux de développement des filières (planification, suivi-évaluation (SE) participatif, dialogue sur les politiques sectorielles, recherche-action); b) d'assister les fédérations et unions avec la planification et la mise en œuvre des activités économiques de développement des filières; c) de faciliter l'accès aux infrastructures, aménagements et équipements nécessaires. Les Plans de travail annuels (PTA) des organisations faitières constitueront la base d'une demande d'appui et seront consolidés dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) du programme.

Sous-composante A1. Appui à la CNOP-G

Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G aux niveaux national et régional. Les activités à réaliser dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Tenue du Conseil agricole régional (CAR) qui regroupe l'ensemble des acteurs de la région intervenant dans le secteur agricole.

- b) Tenue de mini CAR qui se limitent aux acteurs d'une filière et qui permettront d'alimenter la réflexion pour les Plans de développement des filières.
- c) Études et organisation de plateformes de concertation pour accroître le dialogue sur les politiques sectorielles et assurer le plaidoyer des paysans.
- d) Formations transversales.
- e) Élaboration d'un plan d'action genre spécifique aux filières choisies.
- f) Élaboration d'une stratégie de sécurisation foncière des petits producteurs.
- g) Coordination de la recherche-action en faveur de leurs membres.
- h) Activités de communication et de gestion des savoirs.

Sous-composante A2. Appui aux activités économiques des OPA faitières

Les fédérations et unions des acteurs des filières seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités de développement des filières. L'appui du programme à ces organisations faitières permettra de consolider et d'intensifier les services d'appui déjà offerts à leurs membres de manière insuffisante, ainsi que faciliter leur autonomisation. Les catégories d'appui éligibles au niveau des fédérations, unions sont les suivantes:

- a) La structuration des unions et fédérations concernées, ainsi que la préparation, la mise en œuvre et suivi des PTA.
- b) Les formations diverses des cadres des OPA (vie associative, gestion, genre, suivi et évaluation), l'alphabétisation fonctionnelle surtout pour les femmes.
- c) L'appui-conseil de proximité des petits producteurs et la mise en place d'un réseau de paysans relais.
- d) La multiplication et diffusion de semences améliorées par les paysans multiplicateurs, la mise en place de pépinières villageoises de l'hévéa et de palmier à huile, l'importation des semences de qualité, la multiplication de semences de base.
- e) La mise en place des systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles; le programme financera une ligne de crédit pour la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD), qui a démontré déjà une expérience dans la matière. Avec les autres unions/fédérations, des activités pilotes à petite échelle seront organisées à partir de l'année 3 et élargies en fonction des indicateurs de bonne gouvernance.
- f) L'appui au développement des systèmes de récolte/post-récolte, transformation, conditionnement, commercialisation.
- g) Des stages pour les jeunes afin de les professionnaliser.
- h) La recherche-action et des essais agronomiques ou technologiques, indispensables au développement des filières, à la demande des OPA (identification, mise en œuvre des protocoles de recherche et vulgarisation des résultats), en partenariat avec l'Institut de recherche agricole en Guinée.
- i) L'audit organisationnel des OPA faitières engagées comme maître d'œuvre délégué.

Sous-composante A3. Infrastructures, aménagements et équipements productifs

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante seront les suivantes:

- a) Construction de nouvelles infrastructures, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés et formation des producteurs à la gestion et l'entretien des périmètres. À ce titre, le programme financera: i) les services de prestataires pour les études de la situation de référence, les études de faisabilité incluant une évaluation des impacts environnementaux et sociaux; ii) les travaux de génie civil; iii) les études techniques et la supervision des travaux, les audits financiers et comptables. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- b) Mise en place des infrastructures rurales d'appui au développement des filières agricoles. Les infrastructures éligibles aux subventions sont notamment: i) les magasins de stockage et de conditionnement, ainsi que la mise aux normes d'anciens magasins; ii) les infrastructures de commercialisation; iii) les sièges de certaines OPA. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- c) Acquisition des équipements clés, nécessaires pour la modernisation des filières ciblées et adaptés aux besoins des petits exploitants. Chaque année, une liste des équipements éligibles sera approuvée par le CAI. La liste comprendra trois catégories: équipements légers, équipements moyens et équipements lourds.
- d) Réhabilitation et entretien de pistes d'accès et des ouvrages de franchissement aux périmètres exploités, aux infrastructures et zones de production ciblées pour le développement des filières. Dans le souci de créer des richesses à la base et de pérenniser les pistes rurales, le programme cherchera à ce titre, autant que possible, à réaliser les travaux par des techniques de travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en relation avec la Direction nationale des pistes rurales (DNPR).

Composante B. Appui institutionnel et financier

La composante a pour objectif de créer un environnement favorable au développement des filières, à travers les activités suivantes:

Sous-composante B1. Appui institutionnel

Les services techniques de tous les ministères dont les activités ont un impact significatif sur la performance du PNAFAFA pourraient être considérés pour un appui institutionnel.

Un partenariat sera établi avec le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG) afin de poursuivre et pérenniser la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles et des intrants, ainsi que leur diffusion via la radio rurale; de même que la mise en place d'un observatoire sur les prix.

Une assistance technique nationale et internationale ponctuelle et spécialisée sera mise à disposition des organisations faitières pour l'accompagnement méthodologique en matière d'innovation, de développement des filières et de finances rurales, et toute autre activité jugée pertinente. De plus, un contrat cadre avec une institution internationale permettra de garantir un appui permanent sur le plan stratégique et opérationnel.

Sous-composante B2. Développement de services financiers spécifiques

Afin de faciliter l'accès aux intrants et équipements, le programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, leurs capacités financières et les types d'objets de financement. Pour ce faire, le programme envisage la mise en place de mécanismes de financement à coûts partagés, et de faciliter l'agroleasing et le crédit direct en partenariat avec les institutions financières opérant dans la zone d'intervention. Le programme répliquera également la mise en place d'une ligne de crédit spécifiquement pour la PPF, afin de financer l'importation des semences de pommes de terre et d'oignons, ainsi que des engrais.

Sous-composante B3. Consolidation des services financiers de proximité

Ce volet a pour objectif la viabilité des Associations de services financiers (ASF), créées par le PRODAD-GF et le PRAADEL, en vue de capitaliser les résultats (34 ASF) et de garantir la fourniture durable de services financiers de proximité sur leurs segments de marché.

Composante C. Gestion des savoirs et coordination du programme

Sous-composante C1. Communication, gestion des savoirs et visibilité

L'objectif de la sous-composante est i) d'informer et sensibiliser les groupes cibles; ii) d'appuyer la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du programme et de partager les savoirs. Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Sensibiliser/informer les populations et OPA quant aux activités du programme.
- b) Des activités de communication et la couverture d'événements ponctuels.
- c) Des partenariats pour les activités de partage des savoirs (documenter et diffuser les bonnes pratiques et leçons des projets/programmes).
- d) Un site Internet sera développé avec des liens avec *FIDAFRIQUE*, *Farmers Forum* et le *Portail sur la pauvreté rurale* du Fonds.
- e) En vue d'accroître sa visibilité, le programme s'attachera à produire des supports d'information multimédias.

Sous-composante C2. Coordination

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du programme, dans un souci d'une responsabilisation et autonomisation des organisations faitières. Pour ce faire, elle prendra en charge:

- a) L'établissement et le fonctionnement de l'Unité nationale de coordination (UNC) basée à Conakry, les antennes régionales de N'Zérékoré et de Labé, y compris les frais de formation du personnel et l'aménagement et équipement des bureaux.
- b) L'assistance technique spécialisée pour améliorer l'efficacité de la coordination, de la gestion financière, du contrôle interne de la gestion, de la programmation annuelle et du suivi-évaluation.
- c) L'audit externe annuel des comptes du programme.

- d) L'enquête de référence, l'évaluation à mi-parcours et en fin d'exécution, la mission de l'examen à mi-parcours organisée conjointement par le Bénéficiaire et le Fonds, la rédaction du rapport d'achèvement.
- e) La mise en place et le fonctionnement des activités de suivi-évaluation (ressources humaines, matérielles, financières, études thématiques, enquêtes, etc.).

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Comité de pilotage (CP)

1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée un CP au niveau national par acte administratif de l'autorité compétente.

1.2. *Composition.* Le CP sera présidé par le MA. Il comprendra entre autres: a) les ministères du Plan, de l'Économie et des Finances, de la Décentralisation et du Développement Local et du Commerce; b) l'UNC et les antennes régionales du programme; c) les représentants des Organisations paysannes (OP); d) les représentants des opérateurs économiques; e) un représentant du Fonds. Les *leaders* des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP.

1.3. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets/programmes en cours. Le CP se réunira deux fois l'an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à initier. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

2. Comité d'approbation des interventions (CAI)

2.1. Un CAI sera mis en place au niveau de chaque région naturelle de la Zone du programme pour recevoir et valider l'éligibilité au financement du programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les OPA haïtières. Le CAI sera présidé par un représentant de la CNOP-G nationale. Il sera composé: a) des représentants des OPA; et b) des représentants du Ministère en Charge de l'Agriculture (MA). L'UNC participera aux sessions des CAI et en assurera le secrétariat.

3. Cadres régionaux de concertation

3.1. *Établissement.* Ces plateformes de discussion seront établies et organisées par la représentation régionale de la CNOP-G.

3.2. *Responsabilités et composition.* Les cadres régionaux de concertation rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, Communautés rurales de développement (CRD), organisations non gouvernementales (ONG) et projets intervenant dans les filières, directions régionales des ministères techniques concernés, et antennes régionales du programme. L'objectif est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

4. Unité nationale de coordination (UNC)

4.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée une UNC par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC sera basée à Conakry, avec des antennes dans chaque région de la Zone du programme (initialement à Labé pour la Moyenne Guinée et à N'Zérékoré pour la Guinée forestière).

4.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un Coordonnateur national; b) un Responsable administratif et financier (RAF); c) un Comptable; d) un Responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un Chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; et g) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire. Au niveau des antennes régionales, chaque antenne comprendra un Coordinateur régional, un Responsable régional de programmation, suivi et évaluation, un Comptable, une secrétaire et le personnel d'appui.

4.3. *Responsabilités.* L'UNC aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités du programme, qui comprennent: a) la consolidation et le suivi de la mise en œuvre des PTBA; b) l'accompagnement des OPA; c) la mise en place d'une stratégie de communication et de capitalisation des savoirs; d) la coordination, le suivi des activités, résultats et impacts; e) l'organisation de la tenue des CP et des CAI; f) la signature des protocoles de partenariat avec les OPA et les autres partenaires; g) la gestion administrative et financière du programme; h) la supervision et évaluation du travail des prestataires de services et des partenaires du programme; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; k) la mobilisation de l'assistance technique; et l) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

5. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante A

Le choix des OPA partenaires (unions, fédérations) se fera à partir de critères précis définis dans le Manuel. Au niveau de chaque OPA partenaire, un chargé de programme, responsable du suivi des opérations inhérentes à la collaboration avec le programme, sera identifié.

Dès le démarrage, mais en fonction de leur niveau de maturité, les OPA partenaires seront responsables de: a) l'élaboration de leur Plan d'orientation et d'action (POA) et PTA sur la base desquels seront identifiées les activités éligibles; b) l'information et la sensibilisation de leurs groupements de base; c) le recrutement, le suivi et l'évaluation des prestataires de services pour la mise en œuvre des activités retenues; d) la participation aux cadres de concertation (CAR, mini CAR); e) la mise en place d'un mécanisme de suivi interne des réalisations, de mesure du degré de satisfaction des groupements, ainsi que la rédaction des rapports d'activités semestriels et annuels destinés à rendre compte devant leur Assemblée générale et l'UNC du programme.

Sous-composante A1. Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G au niveau national et régional. La CNOP-G organisera les CAR et les mini CAR, des ateliers participatifs de SE, des activités de gestion des savoirs et certaines formations transversales. La CNOP-G régionale et la Maison régionale des organisations professionnelles agricoles (MAROPA) assureront l'encadrement des fédérations et unions et l'appui à la préparation des POA/PTA.

Sous-composante A2. Les OPA (unions, fédérations) et la MAROPA seront les maîtres d'œuvre délégués de la sous-composante. En fonction de la nature des actions à réaliser et de leur capacité interne, les OPA contracteront directement les prestataires de services, nécessaires pour la mise en œuvre des activités. En cas contraire, l'UNC s'en chargera. L'accompagnement régional sera assuré par les antennes du programme, la CNOP-G régionale et/ou la MAROPA.

Sous-composante A3. Pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricoles, des pistes agricoles, ouvrages et infrastructures, le programme aura recours à des prestataires de services privés à qui seront confiés l'animation, les études techniques, socio-économiques, environnementales et foncières, la réalisation et le contrôle des travaux et la fourniture des équipements. Les OPA assumeront la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, si nécessaire avec l'appui de l'UNC. Les structures régionales et préfectorales, en l'occurrence le Bureau technique du génie rural (BTGR), la Section préfectorale du génie rural ainsi que le Bureau régional des pistes rurales (BRPR) et la Section préfectorale des pistes rurales, chacun en ce qui le concerne, assurera l'encadrement technique adéquat des OPA, la supervision et la contre-expertise des dossiers d'offres de service. Les prestations liées aux études et aux travaux seront confiées à des prestataires de services privés tels des consultants indépendants, des ONG et des bureaux d'études, des tâcherons aménagistes et des entreprises locales. L'UNC signera des conventions avec les services techniques de l'administration (BRPR pour les pistes, BTGR pour les aménagements des bas-fonds et les infrastructures rurales). En fonction des besoins supplémentaires l'UNC recrutera des experts nationaux et internationaux.

Le partenariat avec le BRPR et le BTGR permettra une programmation rationnelle des interventions. Le BRPR assurera également la coordination avec le Projet national d'infrastructures rurales II (PNIR II), dont il est le maître d'œuvre délégué.

6. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante B

Pour la consolidation des acquis des ASF, le programme recrutera un opérateur spécialisé (institution de micro-finance), dont les capacités seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le Fonds et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et qui est en mesure de garantir une stratégie d'exit. Une concertation avec tout autre bailleur de fonds finançant des ASF sera indispensable. L'assistance technique nécessaire sera mobilisée. S'agissant de l'information sur les prix et marchés, un accord de partenariat sera signé avec le SIPAG, dont le programme financera le fonctionnement.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du don.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le don, l'affectation des montants du don à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	140 000	100% Hors taxes
II. Véhicules, matériel, équipements	200 000	100% Hors taxes
III. Formation, information, animation	200 000	100% Hors taxes
IV. Assistance technique et contrats de services	1 030 000	100% Hors taxes
V. Conventions avec OPA	2 550 000	100% Hors taxes
VI. Ligne de crédit	320 000	
VII. Salaires et indemnités	520 000	100% Hors taxes
VIII. Fonctionnement	260 000	100% Hors taxes
IX. Non alloué	580 000	
TOTAL	<u>5 800 000</u>	

2. *Définitions particulières.* Pour les besoins de la présente Annexe, les termes suivants ont le sens précisé ci-après:

“Génie civil” exclut les dépenses pour les infrastructures prévues à la sous-composante A3 et une partie des dépenses pour la supervision et les études relatives à ces infrastructures.

“Assistance technique et contrats de services” exclut les dépenses prévues à la sous-composante A3.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme:

1. *Suivi et évaluation.* Le programme, en collaboration avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD)/MA et la CNOP-G, établira un système de SE conforme aux exigences du Bénéficiaire et du Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI). Le système de SE sera basé sur:

- a) Un suivi interne permanent, basé sur: i) les rapports de suivi des faitières et opérateurs concernés et du BSD/MA en étroite collaboration avec les directions régionales de l'agriculture; ii) un suivi participatif permanent par les cadres de concertation (CAR et mini CAR), organisé par la CNOP-G.
- b) Un atelier annuel d'auto-évaluation, organisé par la CNOP-G et l'UNC afin de faire le point sur les réalisations, d'évoquer les problèmes rencontrés et solutions apportées.
- c) Un suivi périodique sera effectué au moins deux fois par an par les représentants des ministères concernés dans la mise en œuvre du programme. Les frais de missions seront à la charge du programme.
- d) La supervision assurée par le Fonds, avec une forte implication de l'Équipe de gestion du pays comprenant le BSD du MA et les représentants des autres ministères concernés, les directeurs des projets en cours du Fonds, de même que des représentants des OPA. Le Fonds effectuera deux missions de supervision par an, ainsi que deux ou trois missions de contrôle de gestion. Des frais de missions des participants sont prévus.
- e) Des enquêtes de référence au démarrage et à la fin du programme, des analyses de filières, ainsi que des études ponctuelles; ce travail sera confié aux structures externes, recrutées par l'UNC.
- f) Un examen à mi-parcours, et un rapport d'achèvement du programme. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le Fonds et le Gouvernement à la fin de la troisième année.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le Coordonnateur national; le RAF; le Comptable et le RPSE se fera par appel à candidature publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Principaux documents de référence

Documents clés du pays

Ministère de l'Agriculture, d'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et du Forêt (MAEEF), Politique nationale de développement agricole – Vision 2015, juillet 2007

Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan (MEFP), Document de stratégie de réduction de la pauvreté – DSRP 2 (2007-2010), Août 2007

Documents clés du FIDA

FIDA Cadre stratégique 2007-2010.

Document d'options stratégiques pour le Programme-Pays (COSOP). Document provisoire, FIDA, Mai 2008.

Document de conception de programme et dossiers clés.

IFAD learning notes.

Documents additionnels de référence

« Synthèse des actions de l'AFD en appui à la Fédération des Paysans du Fouta Djallon » Mathilde Cavalier (non daté)

« Plan d'action pour développement agricole durable en Moyenne Guinée », MAEF, Kaba Camara, Adamou Camara, Chérif Bah, Décembre 2006

« Analyse diagnostic de la filière fonio en Guinée », BCEPA/PASAL, Septembre 1999.

« Intensification de la production de pomme de terre au Fouta Djallon », FAO, 2007

« Amélioration de la compétitivité de la filière fonio en Afrique de l'Ouest », UE, 2006

« Bulletin trimestriel– Prix et marchés de produits agricoles, octobre à décembre 2007 » SIPAG, Mai 2008.

Bulletins d'informations « Echo rural » de l'ACA, n°066 / 067 / 069

« Le stockage et la conservation de la pomme de terre de consommation au Fouta Djallon », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Situation de la filière pomme de terre en Guinée », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Etude sur les filières et créneaux porteurs dans la zone d'intervention du projet de développement social durable en haute et Moyenne Guinée (PDSO) » ISADES-SARL, 2007.

« Diagnostic des systèmes d'information existants et formulation de stratégies d'information agricole et alimentaire pour l'aide à la décision du MAEEEF », MAEEEF/IRAM/JFDetry, mai 2008

« Activités de commercialisation de la FPF : capitalisation du vécu et perspectives » K.Diallo, M. Barry, V. Beauval, non daté.

« Atelier PROPLANT », Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Recensement national de l'agriculture, RNA, campagne 2000-2001 », MAEEF, mai 2004

« Analyse-diagnostic de l'aval de la filière maïs en Guinée », BCEPA/PASAL, Novembre 2000

« Développement de la commercialisation et de l'exportation de produits agricoles de Guinée – Projet GIN/05/492A » CCI/CNUCED/OMC, Mars 2006.

« Etude sur les technologies améliorées de conservation et de transformation des produits agricoles en Basse Guinée Nord », S.F. Camara/PADER-BGN, décembre 2007

« DYNAFIV, Programmation 2007, Rapport technique » DYNAFIV, Janvier 2007.

« Aide mémoire de la mission de supervision Projets CGN1120 « Appui au développement de la filière en Basse Guinée », et CGN3003 DYNAFIV, AFD, Mai 2008

« Note de capitalisation sur la filière riz en Guinée », DYNAFIV, mai 2004

Manuel d'opérations et de procédures.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
Objectif du Programme FIDA	(* Indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits paysans et pauvres ruraux en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté * - Ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire * - Prévalence de la malnutrition infantile (garçons/filles) * 	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP - Rapport d'évaluation d'impact - Statistiques nationales 	
Objectif spécifique du PNAFA			
Améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paysans faisant état d'une augmentation de leur production/rendement (par sexe et par spéculation) * - Volumes commercialisés par les OPA - Parité : prix local – prix du produit importé - Rapport : prix au producteur/consommateur - Niveau de maturité des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Situation de référence et évaluations à mi-parcours et à l'achèvement - Enquêtes thématiques et analyses - Evaluation maturité OPA - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité macro-économique - Les mesures politiques prises par le Gouvernement ne vont pas à l'encontre du développement des filières appuyées
COMPOSANTE A : APPUIS AUX OPA FAITIÈRES ET LEURS INVESTISSEMENTS			
Réalisation A.1 CNOP-G aux niveaux national et régional garantit les services transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de politiques appropriées promulguées * - Planification et coordination respecte le timing; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports de la CNOP-G 	
Réalisation A.2. Les OPA faitières et leurs membres développent les filières ciblées.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paysans ayant adopté les technologies recommandées et inséré dans les filières ciblées * - Evolution des productions et volumes commercialisés - Evolutions des intrants améliorés utilisés - Nombre d'OPA opérationnelles (par type et par activité) * 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des OPA - Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Rentabilité économique des filières choisies - Accès durable des OPA à des financements
Réalisation A.3: L'accès aux infrastructures, aménagements et équipements est facilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares aménagés et cultivés * - Nombre d'infrastructures en service (par type) * - Zones désenclavées * - Nombre et type d'équipements en service 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Les périmètres irrigués sont bien entretenus
COMPOSANTE B : APPUI INSTITUTIONNEL ET FINANCIER			
Réalisation B.1. Les services publics offrent des services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Techniciens du MAE impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation B.2 Des informations sur les prix sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de diffusion des informations sur les prix/marchés - Les analyses sont produites 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation B.3 Des services financiers de développement des filières sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Encours de crédit/agroleasing - Encours au crédit ASF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle ASF est viable.
COMPOSANTE C : GESTION DES SAVOIRS ET COORDINATION DU PROGRAMME			
Réalisation C1: Les expériences du PNAFA et du portefeuille du FIDA sont partagées	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité du PNAFA et du FIDA - Nombre d'innovations répertoriées et documentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation C.2: Mise en œuvre efficace du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de décaissement des fonds * - Taux d'exécution du PTBA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision - Rapports de S-E 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité de pilotage se réunit régulièrement